

**COMMUNE DE MALZÉVILLE**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2011**

**Conseillers municipaux en exercice :** 29

**Membres présents à la séance :** Jean-Pierre FRANOUX, Béatrice ANTOINE, Bertrand KLING, Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER, Jean-Pierre ROUILLON, Francine PIERRE, Jean-François PASQUET, Odile CHANDELIER, Daniel THOMASSIN, Bernard PIERRAT, Michèle BONNENTIEN, Colette MESNIER, Claude FINANCE, Pascal PELINSKI, Véronique DEVIGNES, Gérard VIRY, David CARABIN, Elsa PLUMIER, Sophie WAKEFORD, Yves COLOMBAIN, Marc BARRON.

**Votants :** 26

**Conseillers absents excusés :** Claudine JACQUEMIN, François KLAEYLE, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Geneviève FLEURY, Samia MESSALTI, Christine SIEURIN, Bernard BRAUN,

**Conseillers absents non excusés :**

**Procurations :** Claudine JACQUEMIN à Jean-Pierre FRANOUX,  
François KLAEYLE à Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER,  
Malika TRANCHINA à Odile CHANDELIER,  
Jean-Marie HIRTZ à Gérard VIRY,  
Geneviève FLEURY à Yves COLOMBAIN.

**Secrétaire de séance :** Sophie WAKEFORD

**Date convocation :** 16 septembre 2011

**N° 057/2011**

**Objet :** campagne de ravalement obligatoire - périmètre et règlement

**Rubrique :** 7.10

**Rapporteur :** Bertrand KLING

Monsieur le Maire indique que par délibération du 29 juin 2011, le conseil municipal a décidé la mise en place d'une campagne de ravalement obligatoire sur la rue du Général De Gaulle et l'avenue Odinet.

Après analyse précise des lieux, il convient d'indiquer que compte tenu de la configuration des lieux, une partie des rues du Lion d'Or et Sadi Carnot méritait d'être concernée.

Ainsi, le nouveau périmètre pourrait concerner les 28 immeubles suivants :

Rue du Lion d'Or				
<i>Impair</i>	1		AH	445
	3		AH	446
	5		AH	501
	7		AH	500

RUE DU LION D'OR	4
------------------	---

Avenue Charles Odinet					
<i>Impair</i>	1			AH	185
<i>Pair</i>	8	y compris façade arrière		AH	447
	10	y compris façade arrière		AH	181
	12	y compris façade arrière		AH	478
	14	y compris façade arrière		AH	179
	16	y compris façade arrière		AH	178
	18	y compris façade arrière		AH	176
	20	y compris façade arrière		AH	174
		plus transfo : pas de numéro ni parcellaire			
AVENUE CHARLES ODINET					8

Rue du Général de Gaulle					
<i>Pair</i>	2-2bis			AH	233
	4	y compris retour allée Charles Cournault		AH	558
	6	y compris retour allée Charles Cournault		AH	613
	8			AH	611
	10			AH	237
	12			AH	238
	14	pour le mur d'enceinte et la grille		AH	449
<i>Impair</i>	1			AH	244
	1bis			AH	243
	3			AH	242
	5			AH	241
	7			AH	240
	9			AH	239
	11			AH	261
RUE DU GENERAL DE GAULLE					14

Rue de la République					
<i>Impair</i>	1	y compris retour rue du général de Gaulle		AH	232
RUE DE LA REPUBLIQUE					1

Rue Sadi Carnot					
<i>Impair</i>	67	y compris retour rue du général de Gaulle		AH	245
RUE SADI CARNOT					1

TOTAL PERIMETRE 2011	28
----------------------	----

Un règlement d'octroi de la prime municipale d'aide aux travaux de ravalement indique notamment les conditions d'obtention de la prime, étant entendu que l'obligation de ravalement concerne les interventions sur les maçonneries, pierres de taille, bouches de cheminées ainsi que sur la remise en peinture de tout élément de menuiseries bois, métalliques ou autre, fenêtres, persiennes, volets, barres d'appui, portes d'entrée, descentes d'eaux pluviales,...

Monsieur le Maire propose par conséquent de valider la totalité de ce périmètre et d'entériner le règlement joint à la délibération.

Vu l'avis favorable de la commission cadre de vie et développement économique réunie le 8 septembre 2011,

**Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré A LA MAJORITE DES VOIX,  
(25 pour - 1 contre)**

- DECIDE d'approuver le périmètre sus indiqué et d'appliquer le règlement d'octroi de la prime municipale d'aide aux travaux de ravalement.

Date : 22 septembre 2011

Lieu : Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Date de transmission à la Préfecture : 28 SEP. 2011

N° Accusé de réception : 20110922-11\_057-DE

Affichage : 29 SEP. 2011

Le Maire,  
Jean-Pierre FRANOUX

